

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 14 octobre 2011  
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,  
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,  
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,  
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-  
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,  
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,  
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h  
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle  
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Livraison-maintenance du parc de conteneurs à déchets ménagers pour 13 communes (Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux pour partie (hypercentre, Bastide et Maritime), Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles, Saint Vincent de Paul) - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Le marché n°08/145U livraison-maintenance du parc de conteneurs à déchets ménagers pour 13 communes (Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux pour partie (Nord, Bastide), Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles, Saint Vincent de Paul) arrive à échéance le 21 avril 2012.

Une nouvelle consultation doit être lancée afin de poursuivre la prestation. Il convient de noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, ce marché reprendra de plus la prestation de livraison-maintenance des conteneurs à déchets ménagers du marché n°10/330U (8 communes : Blanquefort, Bordeaux pour partie (entre cours et boulevards, Saint Augustin et Caudéran), Gradignan, Le Taillan, Parempuyre, Talence, Saint Aubin de Médoc, Villenave d'Ornon).

Les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un nouvel avis d'appel public à concurrence.

Cette consultation se fera sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3<sup>o</sup> alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics. Cet appel d'offres prendra la forme d'un marché à bons de commande, sans fixation d'un montant minimum ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché sera de 3 ans fermes à compter de la date de notification du marché au titulaire.

Le marché, non alloti, sera conclu sur la base de prix forfaitaires révisables semestriellement.

L'estimation prévisionnelle du marché, basée sur le nombre estimé d'interventions, est la suivante :

- première année : 273 181 € HT pour 17 350 interventions
- deuxième année : 292 303 € HT pour 17 700 interventions
- troisième année : 415 954 € HT pour 24 200 interventions

Par conséquent, le montant total estimé du marché est de 981 438 € HT pour 59 250 interventions. Eu égard à ce montant, la mise en concurrence sera lancée au niveau européen.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2011, chapitre 011, article 6156, CRB TF00.

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé :

- d'approuver le projet de dossier de consultation mis à la disposition à la Direction de la Commande Publique,
- autoriser le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sans fixation d'un montant minimum ni maximum

autoriser le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

Vu le projet de dossier de consultation des entreprises, mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

Qu'il est nécessaire de procéder à la livraison-maintenance du parc de conteneurs à déchets ménagers pour 13 communes de la CUB,

Qu'afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire d'organiser préalablement une consultation publique,

Que cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services communautaires, doit prendre la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à lancer ce marché public,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1:**

Le projet de dossier de consultation des entreprises est approuvé.

### **ARTICLE 2:**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

### **ARTICLE 3:**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder à la recherche d'une entreprise en cas d'insuccès de cette consultation, soit par la voie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres, sur la base d'un nouveau dossier de consultation adapté à la conjoncture économique ou modifié, soit par la voie d'une procédure de marché négociée comme le permet l'article 35 I 1<sup>e</sup> du code des marchés publics

### **ARTICLE 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2011, chapitre 011, article 6156, CRB TF00. Ces crédits de fonctionnement sont financés par la TEOM, des recettes du service et d'une participation du budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 OCTOBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 20 OCTOBRE 2011**

M. DIDIER CAZABONNE